



Communauté de Communes

Côte Ouest Centre Manche

AGIR CONTRE L'ÉROSION DU LITTORAL

En installant des fascines et des fagots

22 375 habitants
30 communes
dont 6 sur le littoral
483 km² de territoire
Département de la Manche

L'ESSENTIEL

Pour pallier l'érosion des dunes de ses plages accentuée par le changement climatique, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) œuvre sur son littoral. Le but est de reconstituer les massifs dunaires mis à l'épreuve par l'érosion à l'aide de fascines et de fagots qui permettent de capter du sable et ainsi de recharger les dunes. Depuis 2017, certaines plages de la Manche bénéficient de ces dispositifs.

Les plages de Créances et de Pirou ont récemment bénéficié d'un renouvellement de ces aménagements et font l'objet de tests et de surveillance. Ce projet d'installation a duré environ 9 mois entre la démarche administrative et la fin des travaux.

L'ORIGINE DU PROJET

Face à la multiplication des tempêtes et à la perte des sables éoliens, le cordon dunaire bordant le littoral est de plus en plus vulnérable. Le niveau de la plage baisse régulièrement sous l'effet de l'érosion. Les dunes remplissent pourtant des fonctions essentielles : amortir la houle, limiter l'avancée de l'eau, protéger les habitations et permettre le développement d'un milieu vivant riche en espèces naturelles. Pour compenser l'érosion, les plages de Pirou et de Créances bénéficiaient de rechargement de sable mais cela restait insuffisant.

S'appuyant notamment sur l'expertise du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la COCM se lance dans la pose de nouveaux aménagements pour protéger les dunes de ces deux communes : des fascines et des fagots.



Fascine de Créances

L'ACTION PAS À PAS

RÉALISER LES DÉMARCHES EN AMONT

Pour la construction de fascines, la collectivité organise d'abord un échange avec les communes dont les plages sont concernées par l'érosion. Une fois la plage identifiée, une aide technique est apportée par la DDTM qui possède de solides compétences dans le domaine. Ensuite un [marché](#) est lancé et 3 ou 4 entreprises sont sélectionnées pour proposer un montant et un devis pour les travaux. Suite à la rédaction du devis, les démarches commencent : la COCM demande une [AOT](#) - Autorisation d'Occupation Temporaire (qui est généralement prévue sur 5 ans) et recherche des subventions. La collectivité effectue notamment une demande de subvention à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour les chantiers de Créances et de Pirou, via la DDTM.

La pose de fagots, quant à elle, est moins réglementée. Néanmoins, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de circuler si les branchages sont amenés avec un véhicule. Les branchages utilisés proviennent des haies bocagères locales ou de terrains publics ou privés, suite à une annonce publiée par la COCM. Ils sont récoltés bien rangés pour faciliter la manutention et le transport, et sont stockés à La Haye et Lessay.

DÉFINIR UNE PÉRIODE DE TRAVAUX

La période de travaux est importante à choisir. À Créances, les travaux sont entrepris entre la dernière grande marée de mars et avant le 15 avril de l'année pour éviter que les fascines ne soient abîmées par les grandes marées. De plus, il est idéal de commencer les travaux après l'hiver en prévision des marées moins importantes de l'été permettant aux fascines de capter le sable sans être détériorées. Le chantier se place également avant la nidification des gravelots à collier interrompu dont 30% de la population de la côte Ouest du Cotentin couve sur cette plage. Une autre option est envisageable en septembre, avant les grandes marées et après la saison touristique pour ne pas gêner les usagers.

Les fagots quant à eux s'installent toute l'année sur la plage mais il est recommandé d'éviter la période de forte fréquentation des usagers. De la même manière, la collectivité essaie de les installer avant la nidification des gravelots à collier interrompu ou dans une zone non peuplée de l'espèce. L'hiver est la période idéale pour les poser car les agents techniques de la Communauté de Communes sont disponibles, affranchis des travaux d'entretien de la plupart des espaces verts dans les communes.

EN CHIFFRES

10 à 15 m
d'influence autour
des fascines

2 plages
concernées

191 m
de fascines à
Créances

ACCOMPLIR LES TRAVAUX

En règle générale, les fascines peuvent se disposer de différentes manières : au pied ou sur la dune et perpendiculaire ou parallèle à la mer de façon à avoir la meilleure position pour protéger la dune. La COCM fait des tests : à Créances, les fascines sont disposées en forme de H. À Pirou, en plus des fascines disposées en forme de I, des fagots sont ajoutés sur la dune. Cela permet notamment d'empêcher les piétons de marcher dessus et de laisser pousser la végétation.

Créances bénéficie de 191 mètres de fascines mis en place en moins d'une semaine par 3 salariés de l'entreprise sélectionnée. Une tranchée est d'abord creusée pour enfoncer des pieux en bois de châtaignier. Le châtaignier est favorisé - même s'il coûte plus cher - car il est réputé pour être plus solide que le noisetier, présent en plus grande quantité dans le secteur.

Les pieux sont enfoncés sur un tiers de leur hauteur laissant 1 m à découvert puis des branches sont tressées autour d'eux sur 70 cm à partir de la base. L'idéal est d'avoir un bois vert pour qu'il soit plus souple et plus facile à tresser. Cet assemblage est parfois soutenu par des pointes en inox.

SUIVRE LES RÉSULTATS ET ENTREtenir

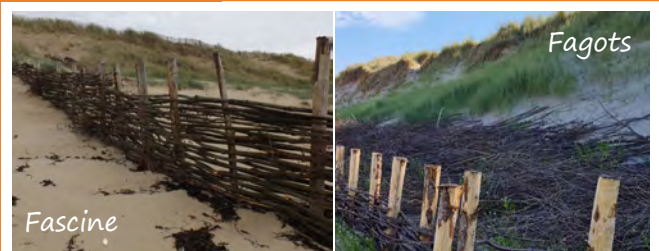
À la suite des chantiers, les fascines se recouvrent peu à peu de sable. De manière générale, l'influence des fascines est de 15 fois sa hauteur, ce qui représente un bon apport pour la dune. C'est principalement durant la période estivale que les dispositifs fonctionnent le plus, lors de marées plus calmes, moins dégradés par la mer.

La durée de vie des fascines dépend des intempéries ou des marées ; elle est donc variable et imprévisible.

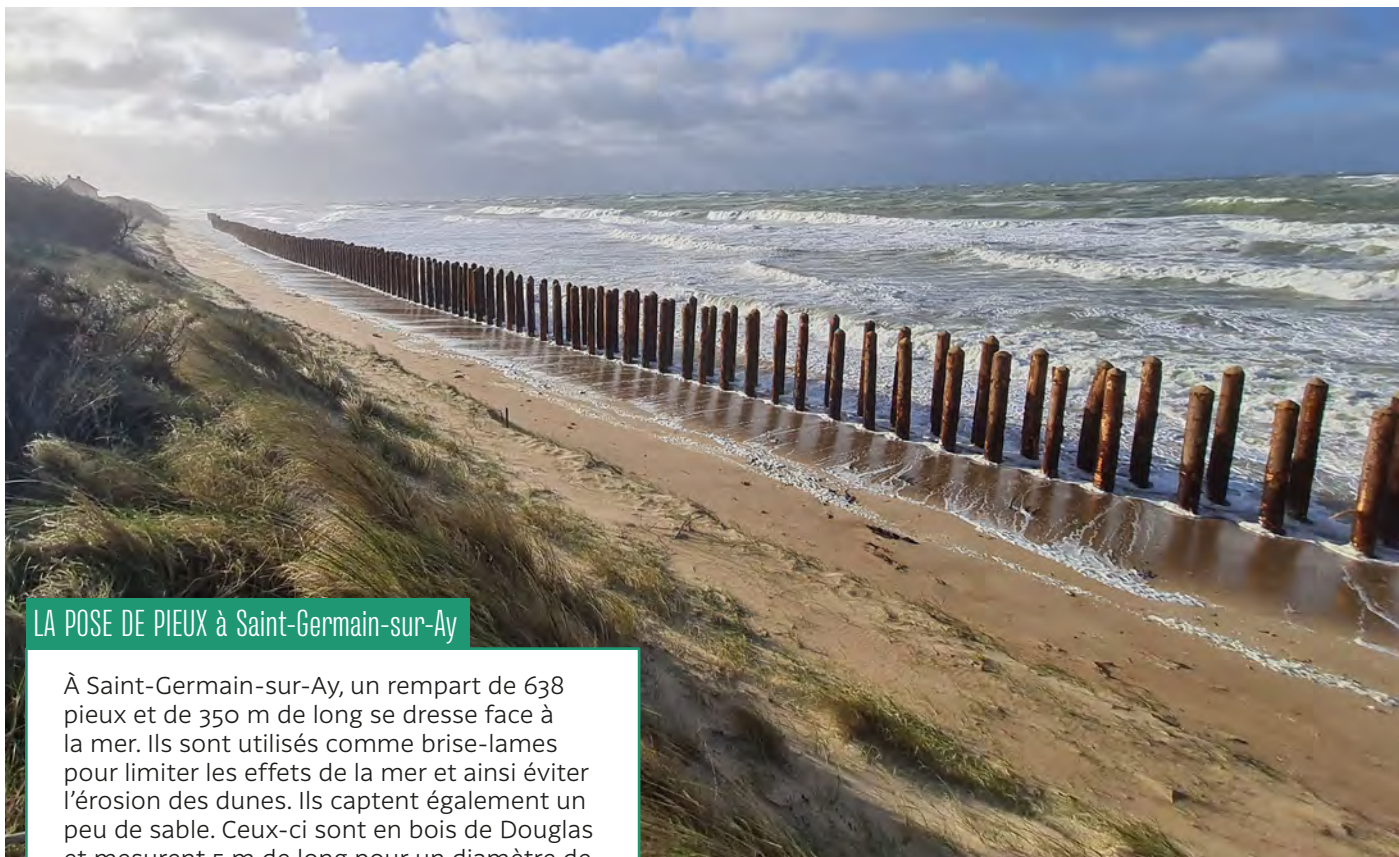
Certaines tiennent 2 mois quand d'autres sont encore présentes après 3 ans. D'ailleurs, la surveillance et les réparations de ces dispositifs sont nécessaires et obligatoires au regard de l'AOT. Régulièrement, les fascines sont surélevées pour prolonger leurs effets. Un tressage est alors réalisé sur le haut des pieux. La COCM pratique un suivi photo pour vérifier l'amélioration des dunes. Des photos sont prises de chaque côté des fascines. De plus en plus, la collectivité réalise également un profil topographique de l'efficacité d'accumulation du sable.

Grâce à ces équipements, les rechargements de sable ne sont plus nécessaires depuis mars 2020.

FASCINE OU FAGOT ?



Les fascines sont des structures composées de branchages tressés sur des pieux tandis que les fagots sont de simples branchages posés sur la dune ou à son pied. Les deux dispositifs permettent de capter du sable et reconstituer la dune.



LA POSE DE PIEUX à Saint-Germain-sur-Ay

À Saint-Germain-sur-Ay, un rempart de 638 pieux et de 350 m de long se dresse face à la mer. Ils sont utilisés comme brise-lames pour limiter les effets de la mer et ainsi éviter l'érosion des dunes. Ils captent également un peu de sable. Ceux-ci sont en bois de Douglas et mesurent 5 m de long pour un diamètre de 30 à 45 cm.

Ce dispositif testé à Saint-Germain-sur-Ay pourra être reconduit sur d'autres plages de la Manche s'il est efficace contre l'érosion.

4 RAISONS POUR AGIR

1. S'ADAPTER au changement climatique
2. CONTRER l'érosion des plages
3. PROTÉGER les dunes et ainsi protéger les habitations du littoral
4. PRÉSERVER les habitats naturels et les espèces des milieux dunaires

UN DISPOSITIF NORMAND pour valoriser les haies

La Région Normandie a créé un dispositif pour donner aux collectivités volontaires les moyens de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées pour reconquérir, gérer et valoriser durablement un réseau de haies à l'échelle de leur territoire : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "[Opération Normandie Haies](#)"

La COCM a posé sa candidature pour l'AMI et souhaite notamment créer un réseau de châtaignier local pour effectuer les travaux littoraux. Le châtaignier se révèle être le bois le plus solide pour la construction de fascines mais n'est pas présent en majorité sur l'environnement de Créances et de Pirou. La collectivité dispose surtout de noisetiers et de saules et souhaite, en 2023, disposer d'un accès plus facile à la matière première.

L'ÉVOLUTION d'une fascine à Pirou



28 octobre 2019



11 Février 2020



5 Avril 2021

Évolution d'une fascine de la plage de Pirou sur 2 ans. Le sable capté vient petit à petit s'agglomérer autour des fascines et cacher la structure de bois. Au fur et à mesure, la largeur de la dune augmente et les fascines sont enterrées de plus en plus, preuve de leur efficacité.

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Le volet administratif du projet prend du temps (cahier des charges, marché, etc.)
- ▶ L'entretien des dispositifs est très difficile à programmer dépendant des intempéries ou aux marées. Ainsi, le budget alloué aux réparations est très compliqué à estimer.
- ▶ Les usagers peuvent utiliser les fascines comme cheminement piétonnier. En marchant près des fascines, ils abîment les dunes. Pour canaliser leur passage, des ganivelles sont quelquefois associées. Celles-ci empêchent aussi les particules et le sable de se disperser.
- ▶ Des déchets (buses, murs, traverses de chemin de fer, etc.) sont parfois posés par les riverains au pied des dunes pour protéger leur habitation de l'érosion des dunes. Ces amas gênent les travaux et sont retirés avant la pose de fascines.



UN DOCUMENT pour vous fasciner !



[Gestion du trait de côte du département de la Manche](#)
DDTM de la Manche ; Cerema Normandie-Centre, 2019

Guide de bonnes pratiques sur la gestion du trait de côte dans la Manche pour sensibiliser les collectivités à une gestion plus durable de leur littoral.

CONTACT

Claire ANDRIEUX

Responsable environnement

Tél. : 02 33 07 11 79 (ou 06 68 76 56 08)

E-mail : candrieux@cocm.fr

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

20 rue des Aubépines, 50250 La Haye

Pôle Lessay

11 place Saint-Cloud

50430 LESSAY

<https://www.cocm.fr>

PERSPECTIVES

Pour prolonger ce projet de protection du littoral et de ses dunes, la Communauté de Communes a déjà planifié un chantier à Bretteville-sur-Ay pour installer des fascines. Le réchauffement climatique et la montée des eaux ont accéléré l'érosion de cette plage d'ordinaire davantage épargnée par ce phénomène. Les travaux sont prévus en septembre 2023 et viendront en complément d'un chantier bénévole de pose de fagots.

ILS LE FONT AUSSI

Agon-Coutainville (50)

Depuis avril 2022, la mairie d'Agon-Coutainville a installé des pieux, des fascines et des ganivelles sur 300 m de plage, au niveau de son école de voile. La plante d'oyats est également expérimentée sur la dune.

<https://www.agoncoutainville.fr>

Gouville-sur-mer (50)

La pose de fascines est accompagnée de fagots à base de sapins récupérés après Noël. Au total, 10 000 sapins ont été posés pour sauver les dunes.

<https://gouville-sur-mer.fr>

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, avril 2023

Rédaction/mise en page : Sarah GIDEL

Remerciements : Claire ANDRIEUX (COCM)

Photos : COCM

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40